

DÉCHÈTERIES

Le guide pratique

pour les particuliers

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE



Déchèterie d'Ecrammeville vue du ciel

- Le fonctionnement
- Le réseau
- Les déchets
- Les conseils

Fonctionnement de la carte

Elle est obligatoire pour chaque entrée sur nos sites. Elle permet d'accéder à l'ensemble des déchèteries du réseau pour les habitants du territoire. **Celle-ci est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou cédée.**



• Comment se procurer la carte ?

- sur www.seroc14.fr
- ou auprès de la mairie de votre domicile (pour Bayeux, adressez-vous directement au SEROC).

Un justificatif de domicile et une pièce d'identité sont obligatoires. Votre carte sera ensuite envoyée par voie postale. Dans l'attente de sa réception, un accès provisoire en déchèterie est délivré lors de votre demande de carte en mairie ou bien sur le site internet du SEROC.

• Le service est-il payant ?

Les apports des particuliers sont gratuits dans la limite de 25 passages à l'année, toutes déchèteries confondues. Au-delà de ces 25 passages, le passage sera facturé 5 €.

Tout dépôt d'amiante est facturé et doit se faire sur rendez-vous auprès du SEROC (seules les déchèteries de Creully, Vaucelles et Isigny-sur-Mer peuvent en recevoir).

Le montant du service est essentiellement intégré dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou la taxe incitative que vous versez tous les ans. Le calcul est effectué pour la production normale de déchets d'un foyer.

• Si je la perds, si je déménage, etc. ?

En cas de perte, de vol ou de carte défectueuse, rendez-vous sur le site internet du SEROC (rubrique « La carte de déchèterie ») ou en mairie. Toute carte perdue ou volée sera facturée 8 € (*par chèque à l'ordre du Trésor Public*).

En cas de carte défectueuse, celle-ci est à rapporter en mairie ou à renvoyer au SEROC.

En cas de déménagement, rendez-vous sur le site internet (rubrique « La carte de déchèterie ») ou en mairie.

• Et pour les professionnels ?

Vous êtes un professionnel et vous souhaitez déposer en déchèterie ? Rendez-vous sur le site internet du SEROC pour plus d'informations ou contactez-nous au 02 31 51 69 60.

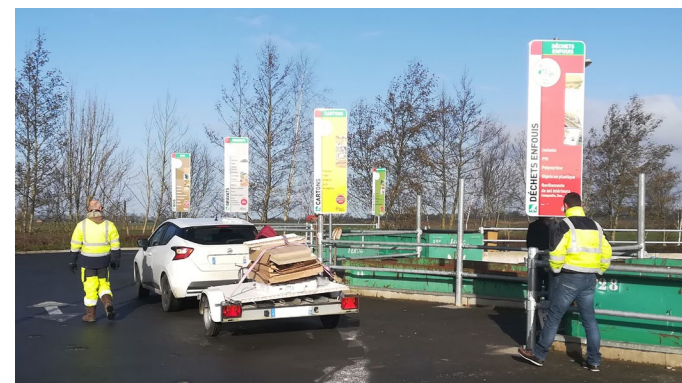
Fonctionnement de la déchèterie

• Rôle du gardien/de la gardienne de déchèterie

Le gardien/la gardienne assure plusieurs fonctions :

- contrôle l'accès,
- fait respecter le règlement,
- veille au bon tri des matériaux,
- conseille les usagers,
- gère le flux de circulation,
- est responsable de l'entretien du site,
- est garant de la sécurité sur la déchèterie.

Pour des raisons de sécurité et afin de limiter les troubles musculo-squelettiques, le gardien/la gardienne n'est pas habilité(e) à participer au déchargement des matériaux apportés par les usagers.



• Chaque usager de la déchèterie doit respecter :

- les instructions du gardien/de la gardienne et le règlement intérieur,
- les règles élémentaires de courtoisie,
- les règles de circulation,
- le tri par matière (conseils en dernière page).

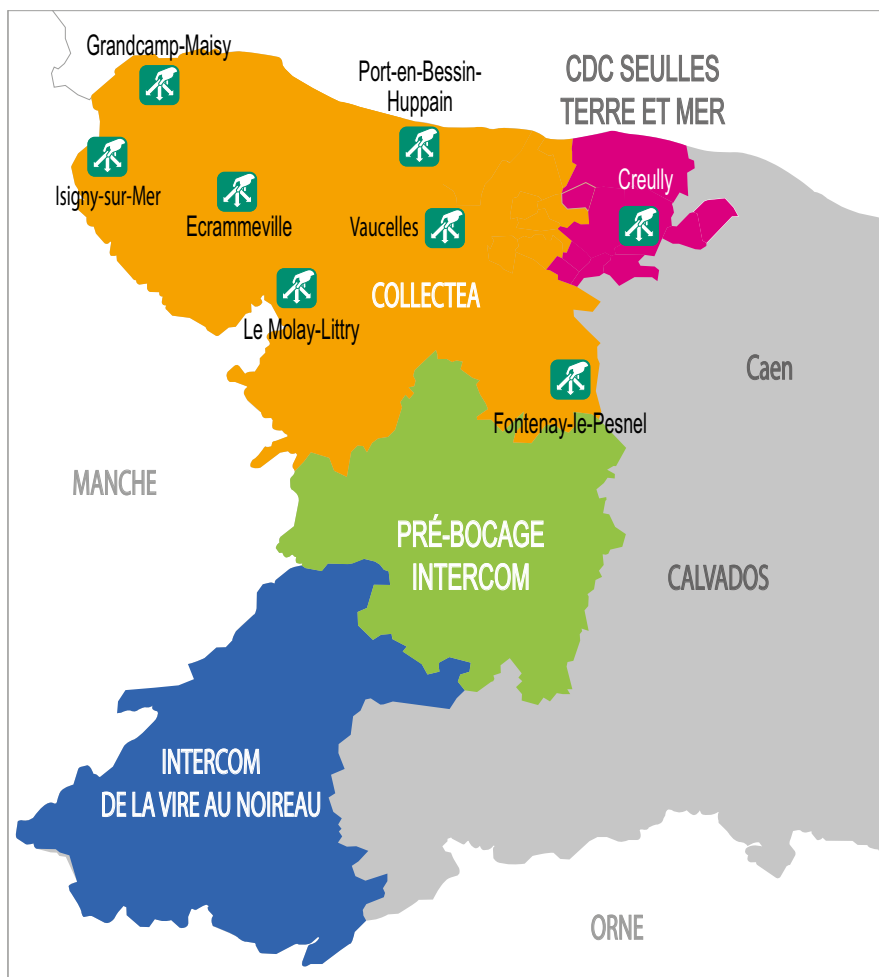
• Il est strictement interdit de :

- descendre dans les bennes,
- fumer sur le site,
- récupérer des matériaux ou des objets,
- déposer des déchets en dehors des endroits prévus à cet effet,
- venir avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes.

Ces indications ne sont pas limitatives et sont complétées dans le règlement intérieur, disponible sur le site internet du SEROC.

Réseau de déchèteries SEROC

Le réseau du SEROC compte 8 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Consultez notre site internet pour plus de précisions sur la localisation des déchèteries www.seroc14.fr.



Creully
ZI d'activités Sud

Ecrammeville
RD 124, Les Costils

Fontenay-le-Pesnel
5 route de Cristot

Grandcamp-Maisy
Parc d'Activités

Isigny-sur-Mer
RD 5, route de Littry

Le Molay-Littry
ZA rue Denis Papin

Port-en-Bessin
ZI rue des Albatros

Vaucelles
ZA route de Cherbourg

Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Creully <i>ZI d'activité Sud</i>	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Ecrammeville <i>RD 124-Les Costils</i>	14h-17h/18h*	FERMÉ	9h-12h 14h-17h/18h*	FERMÉ	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Fontenay-le-Pesnel <i>5 route de Cristot</i>	14h-17h/18h*	FERMÉ	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Grandcamp-Maisy <i>Parc d'activités</i>	14h-17h/18h*	FERMÉ	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Isigny-sur-Mer <i>RD 5, Route de Littry</i>	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	FERMÉ	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Le Molay-Littry <i>ZA Rue Denis Papin</i>	14h-17h/18h*	FERMÉ	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Port-en-Bessin <i>ZI Rue des Albatros</i>	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	FERMÉ	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*
Vaucelles <i>ZA, Route de Cherbourg</i>	14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*	14h-17h/18h*	9h-12h 14h-17h/18h*

* du 1er octobre au 31 mars : fermeture à 17h / du 1er avril au 30 septembre : fermeture à 18h
Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

SEROC - 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

Déchets acceptés

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire ouverts aux particuliers et professionnels. Elles sont destinées à recevoir les déchets volumineux et/ou dangereux des ménages ne pouvant être collectés en porte-à-porte, en raison de leur nature, poids ou volume.

Chaque type de déchet a sa filière appropriée. Il est donc essentiel de bien les trier.



DÉCHETS VERTS

Tontes de pelouse et petits branchages.

COMPOSTAGE



GRAVATS

Tous les déchets de type tuile, ardoise, carrelage.

ENFOUISSEMENT



BOIS

Tous les déchets en bois.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



DEEE

Tous les Déchets d'Équipements Électriques.

RECYCLAGE & VALORISATION



DMS

Tous les Déchets Ménagers Spéciaux.

RECYCLAGE & VALORISATION



HUILE DE VIDANGE

Toutes les huiles de vidange.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



HUILE DE FRITURE

Toutes les huiles de friture.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



CARTONS

Tous les cartons.

RECYCLAGE



MÉTAUX

Tous les objets en ferraille.

RECYCLAGE



DÉCHETS ENFOUIS

Tous les objets cassés et non valorisables.

ENFOUISSEMENT



PILES

Toutes les piles.

RECYCLAGE



TEXTILES

Vêtements, chaussures, linges et maroquinerie.

RECYCLAGE



BATTERIES

Toutes les batteries.

RECYCLAGE



CARTOUCHES ENCRE

Toutes les cartouches vides laser ou jet d'encre.

RECYCLAGE



CONTENEUR VERRE

Tous les emballages en verre.

RECYCLAGE

SELON LES SITES :



RÉCUP'SOLIDAIRE

Tous les objets peu ou pas abîmés.

BACER, 2e Vie 2e Chance, Emmaüs



AMIANTE

Tous les déchets amiantés.

ENFOUISSEMENT



AIRE DE BRANCHAGE

Branches de plus d'1 cm de diamètre.

COMPOSTAGE



CONTENEUR JAUNE

Papiers, cartons, emballages en métal et plastiques en forme de bouteille.

RECYCLAGE



MOBILIER

Tous les meubles, literies, sièges.

RECYCLAGE

Destination des déchets de déchèterie

RECYCLAGE : les matières récupérées sont transformées en différents objets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : Ces matières permettent la production de combustibles, d'énergies comme l'électricité ou le gaz.

COMPOSTAGE : les déchets verts sont transformés en compost.

ENFOUISSEMENT : les déchets sont directement envoyés dans un centre d'enfouissement technique.

Déchets interdits

Ces déchets ont des filières spécifiques de traitement : ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets médicaux et pharmaceutiques, déchets résultants d'une activité artisanale ou commerciale non conforme (Cf. règlement intérieur), fusées de détresse de navires et autres produits assimilés, extincteurs, déchets explosifs, inflammables, bouteilles de gaz.



Le gardien/la gardienne est habilité(e) à refuser des déchets.

Ces indications ne sont pas limitatives et sont complétées dans le règlement intérieur, disponible sur le site internet du SEROC.

Quelques conseils

AVANT DE JETER : donnez, troquez, pensez au réemploi !

• Chez vous

- ✓ Vérifiez bien les horaires.
- ✓ Préparez votre carte de déchèterie ainsi qu'une pièce d'identité (pas de carte = accès refusé en déchèterie).
- ✓ **Préparez et triezy vos déchets** (ex : pliez les cartons, séparez-les du polystyrène).
- ✓ Disposez-les dans votre véhicule de manière à les déposer en fonction des bennes.
- ✓ N'oubliez pas vos outils pour vous aider à décharger vos éléments (ex : fourche pour les déchets verts, gants, ...).
- ✓ **Si vous prenez votre remorque, n'oubliez pas de la bâcher ou de la sangler correctement pour éviter les envols pendant votre trajet.**

• Sur la déchèterie

- ✓ Informez le gardien/la gardienne du type de déchets que vous apportez.
- ✓ Respectez bien les consignes de tri du gardien/de la gardienne.
- ✓ Respectez la propreté du site.
- ✓ **Le gardien/la gardienne se réserve le droit de refuser vos déchets 10 minutes avant la fermeture si vos apports sont trop volumineux.**



Imprimé par GPO - SEROC 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

Re_fashion



ecosystem

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



Un renseignement, un problème de carte, un dépôt d'amiante ?

SEROC - 02 31 51 69 60 - www.seroc14.fr

1 rue Marcel Fauvel - ZAC de Bellefontaine - 14400 BAYEUX

Crédit photos : Vincent Laisney